

PRESSE DU 01.10.2017

AVERTISSEMENT - Ces informations sont "glanées" tous les jours, dans le but de fournir une information rapide. Ce que j'estime mériter un signalement particulier est **surligné en jaune**, et d'éventuelles remarques de ma part sont en **rouge**. A l'origine, ces informations étaient destinées aux personnes et associations amies dans l'Aude et les P.-O. qui luttent contre le massacre de nos paysages, et tout le reste, mais au cours des semaines et des mois, la liste des destinataires s'est considérablement allongée. **C'est une lettre d'information privée !**

Seules les versions que vous aurez vérifiées via les liens signalés – et qui circulent donc sans restriction sur le web - doivent être considérées comme valables : en effet, en reformatant et uniformisant les textes déchargés, des erreurs involontaires ont pu s'y introduire. Dans beaucoup de cas, je suis obligé d'extraire l'information qui nous intéresse d'un ensemble plus vaste (comptes-rendus des conseils municipaux par ex.). Pardonnez les imperfections de présentation : mais c'est la rapidité de l'information qui prime !

En diffusant des informations provenant de toutes les régions de la France, chacun pourra se rendre compte de la menace que représentent les éoliennes industrielles. – Occasionnellement, des informations provenant de la Suisse, de la Belgique ou du Canada sont ajoutées.

=== **LA « UNE »** =====

OCCITA NIE

11 AUDE

11300 Bouriège & Toureilles

OCCITANIE

11 AUDE

11300 Bouriège & Toureilles

Nous appelons également à une grande manifestation le samedi 7 octobre à partir de 10h30 , place Carnot à Carcassonne .

7 OCTOBRE 2017 10 H 30

CARCASSONNE

PLACE CARNOT

=== **FED & EPAW & VDC** =====

=== **ENQUETES ET CONSULTATIONS PUBLIQUES** =====

=== **SONDAGES EN COURS** =====

=== **MANIFESTATIONS ET RÉUNIONS** =====

OCCITANIE

81 TARN

81190 Pampelonne

13 OCTOBRE

Une réunion publique d'information est prévue vendredi 13 octobre, à 20 h 30, à la salle des fêtes de Pampelonne, en présence d'un médecin, d'un ingénieur RTE (Réseau de transport d'électricité) et de plusieurs associations anti-éoliennes

====PETITIONS=====

====P N R et EOLIENNES=====

====LINKY=====

====OFFSHORE FLOTTANT=====

====OFFSHORE =====

YAHOO!
ACTUALITÉS

<https://fr.news.yahoo.com/les-recours-contre-les-%C3%A9oliennes-courseulles-sur-mer-102355829--finance.html>

Les recours contre les éoliennes de Courseulles-sur-Mer rejetés



Reuters2 octobre 2017



Un parc éolien off-shore près d'Amsterdam aux Pays-Bas. La cour administrative d'appel de Nantes a rejeté lundi les recours déposés contre le parc éolien off-shore de Courseulles-sur-Mer (Calvados), qui doit voir le jour en 2021 à une dizaine de kilomètres au large des plages normandes du Débarquement. /Photo prise le 26 septembre 2017/REUTERS/Yves Herman

Plus

NANTES (Reuters) - La cour administrative d'appel de Nantes a rejeté lundi les recours déposés contre le parc éolien off-shore de Courseulles-sur-Mer (Calvados), qui doit voir le jour en 2021 à une dizaine de kilomètres au large des plages normandes du Débarquement.

Les juges nantais, dont les motivations détaillées n'étaient pas encore disponibles, ont également laissé 500 euros à la charge de chacune des huit associations à l'origine de la requête, pour les frais de justice de la société Eoliennes offshore du Calvados (EOC).

L'arrêt de la cour est conforme aux conclusions du rapporteur public, qui avait préconisé lui aussi le 15 septembre de débouter les opposants aux éoliennes off-shore.

Les éoliennes "risquent de rencontrer des munitions non explosées lors de la Seconde guerre mondiale", avait pourtant soutenu leur avocat à l'audience : "de très nombreuses mines et bombes" tapissent encore les fonds marins.

L'avocat des opposants aux éoliennes craignait également que le projet ne mette en péril celui de classement des plages du Débarquement au Patrimoine mondial de l'humanité. "On sait que l'Unesco est extrêmement exigeante sur l'authenticité des lieux", avait plaidé Me Francis Monamy. "Elle a d'ailleurs déjà menacé de supprimer la protection autour du Mont-Saint-Michel si l'envahissement des éoliennes n'était pas stoppé."

Le projet est mené par Eoliennes offshore du Calvados (EOC), un consortium d'entreprises piloté par EDF-Energies nouvelles (EDF-EN) qui avait déjà obtenu gain de cause ces derniers mois devant la même cour pour ses projets au large de Saint-Nazaire (Loire-Atlantique) et Fécamp (Seine-Maritime).

Les soixante-quinze éoliennes - qui seront implantées sur une surface de 50 km² - doivent produire à terme l'équivalent de la consommation électrique de 630.000 personnes.

(Guillaume Frouin, édité par Sophie Louet)

+++++


<http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2017/10/02/97002-20171002FILWWW00133-eolien-rejet-d-un-recours-contre-un-parc-en-normandie.php>

Eolien : rejet d'un recours contre un parc en Normandie

- Mis à jour le 02/10/2017 à 13:36

- Publié le 02/10/2017 à 13:33

-

La cour administrative d'appel de Nantes a rejeté ce lundi un recours émanant de plusieurs associations contre l'implantation d'un parc de 75 éoliennes en mer à une dizaine de kilomètres au large de Courseulles-sur-Mer (Calvados) et des plages normandes du Débarquement, a-t-on appris auprès de la juridiction.

La requête, présentée par huit associations, militant pour le protection de l'environnement ou pour l'inscription des plages du Débarquement de 1944 en Normandie au Patrimoine mondial de l'Unesco, visait à faire annuler l'autorisation d'exploiter ce parc, délivrée par arrêté préfectoral le 8 juin 2016. Les juges, dont les motivations n'étaient pas connues lundi, ont suivi les préconisations du rapporteur public, qui avait conclu le 15 septembre au rejet de la requête.

C'est la troisième affaire de ce type qu'examinait la cour administrative d'appel de Nantes, compétente pour statuer, en premier et dernier ressorts, sur tous les litiges relatifs aux installations de production d'énergie renouvelable en mer.

La juridiction a déjà validé ces derniers mois les autorisations d'implantation et d'exploitation de deux autres parcs offshore, ceux de Saint-Nazaire et de Fécamp, attribués avec celui de Courseulles-en-mer en 2012 au groupe EDF lors d'un premier appel d'offres gouvernemental national.

L'avocat des associations requérantes, Francis Monamy, avait souligné lors de l'audience la spécificité du parc de Courseulles-sur-Mer, et notamment les risques liés à la présence dans les fonds marins de "très nombreuses mines et bombes" de la Seconde guerre mondiale.

Il avait également mis en avant l'incidence de la réalisation d'un tel parc de 50 km², comprenant 75 éoliennes hautes de quelque 180 mètres, sur le projet de classement des plages du Débarquement au patrimoine mondial de l'Humanité.

"L'Unesco est particulièrement exigeante quant à l'authenticité des lieux. Si ce projet (de parc éolien) se réalise, cette opération de classement extrêmement importante pour la région risque de ne pas se faire", avait soulevé Me Monamy. Le parc éolien en mer du Calvados, d'une puissance totale de 450 mégawatts, doit alimenter en électricité près de 630.000 personnes à horizon 2021.

EGALEMENT <https://www.usinenouvelle.com/article/les-opposants-au-projet-de-parc-eolien-d-edf-en-au-large-de-courseulles-sur-mer-deboutes-en-appel.N594658>

===LIBRE OPINION=====

===GENERALITES=====

Le Mont Champot

<http://lemontchampot.blogspot.fr/2017/10/eoliennes-la-fin-dun-modele.html>

Eoliennes et climat: vers la fin d'un modèle ?

Jean Pierre Riou

Partie 1

Energiewende : la fin des ambitions

En 2014, le vice Chancelier Allemand Sigmar Gabriel, ministre de l'économie et de l'énergie [déclarait déjà](#) : « *La vérité est que la transition énergétique [« Energiewende », le plan allemand visant à faire passer la part de la production « renouvelable » d'électricité à 80% en 2050] est sur le point d'échouer. La vérité est que, sous tous les aspects, nous avons sous-estimé la complexité de cette transition énergétique. La noble aspiration d'un approvisionnement énergétique décentralisé et autonome est bien sûr une pure folie ! Quoi qu'il en soit, la plupart des autres pays d'Europe pensent que nous sommes fous. »*

Dans son rapport [« Transition énergétique allemande : la fin des ambitions ? »](#) France Stratégie stigmatise l'échec climatique de l'Allemagne malgré son développement spectaculaire des énergies renouvelables.

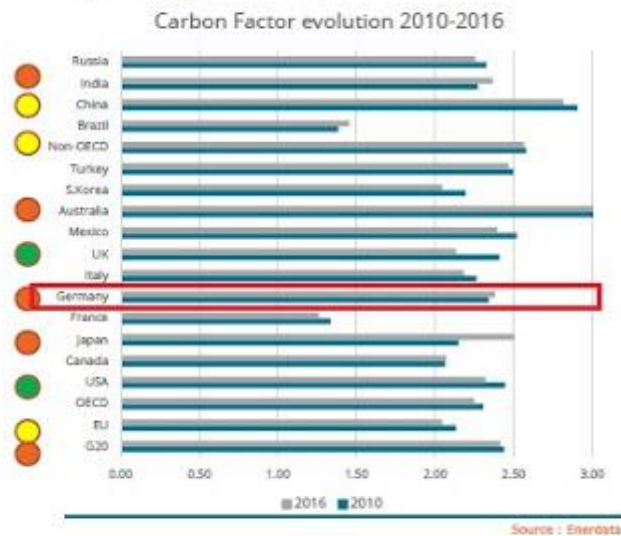
Quelques jours plus tard, c'est la [Cour des Comptes européenne qui fustigeait](#) ce développement des énergies renouvelables et en dénonçait les coûts et l'inefficacité.

Les rapports s'accumulent désormais pour établir que le bilan climatique de cette politique est [pire encore](#) qu'on le craignait, [malgré les milliards d'euros qui lui ont été consacrés](#).

Notre « modèle allemand » étant même l'un des seuls pays [au monde](#) à voir les émissions de son secteur de l'énergie croître depuis 2010 !



The decarbonisation of the energy sector is (very) slow



At a global level, the decline of the carbon factor is very limited.

- Very different starting points depending on the countries respective energy mix
- Evolution over 2010-2016
 - « noticeable »: UK, US, Sth Korea...
 - « progressive »: EU, FR, IT, China
 - « challenge »: Japan, India, Germany

« Carbon Factor »:

- Ratio between CO₂-energy emissions and energy production



World Energy Trends - 2017 Edition - 11

(Source [Enerdata](#))

Nous en avons publié une analyse dans « [Ubu chez les allemands](#) ».

Retour aux sources de l'Energiewende

Pour toute analyse, la rigueur des sources est fondamentale, le présent article vise à préciser celles concernant l'évolution du parc électrique allemand dans cette première partie.

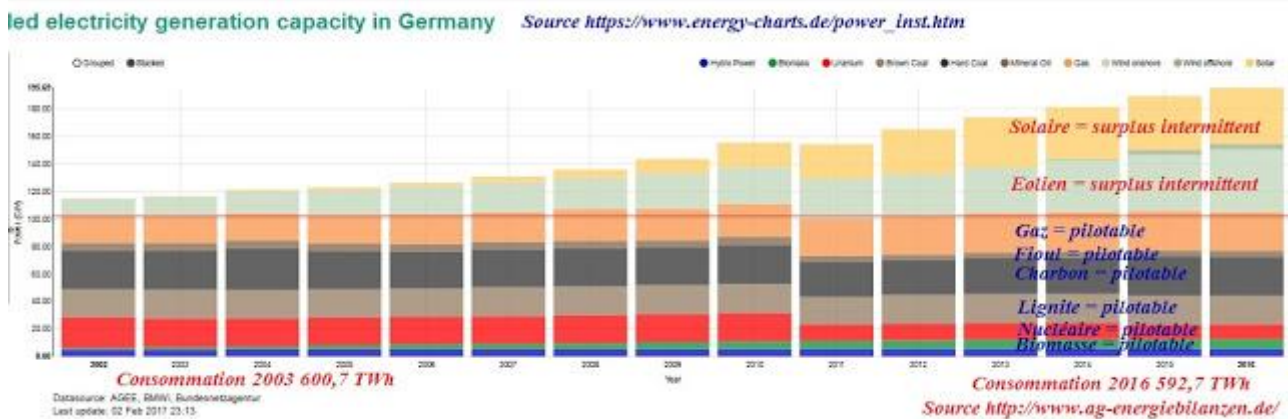
Une seconde partie insistera sur les conséquences de cette évolution.

L'excellent site [Energy Charts](#) indique l'évolution de la puissance installée de chaque filière de production d'électricité en Allemagne.

La capture d'écran annotée ci-dessous en a déjà été utilisée maintes fois pour montrer que la formidable puissance éolien/solaire allemande - 1 ½ plus puissante que tout notre parc nucléaire - n'a pas été en mesure, depuis 15 ans, de remplacer le moindre MW pilotable installé, en raison de l'intermittence de sa production.

Celle-ci étant en effet susceptible de s'effondrer à 0% de la puissance installée pour le solaire et guère d'avantage ([jusqu'à 0,5%](#)) pour l'éolien.

Selon ce site, les 11,6 GW nucléaires fermés depuis 2002 auront été largement compensés par + 9,6 GW de gaz et 5,8 GW de biomasse, la ligne rouge horizontale dénonçant l'absence totale de réduction de ces moyens pilotables.



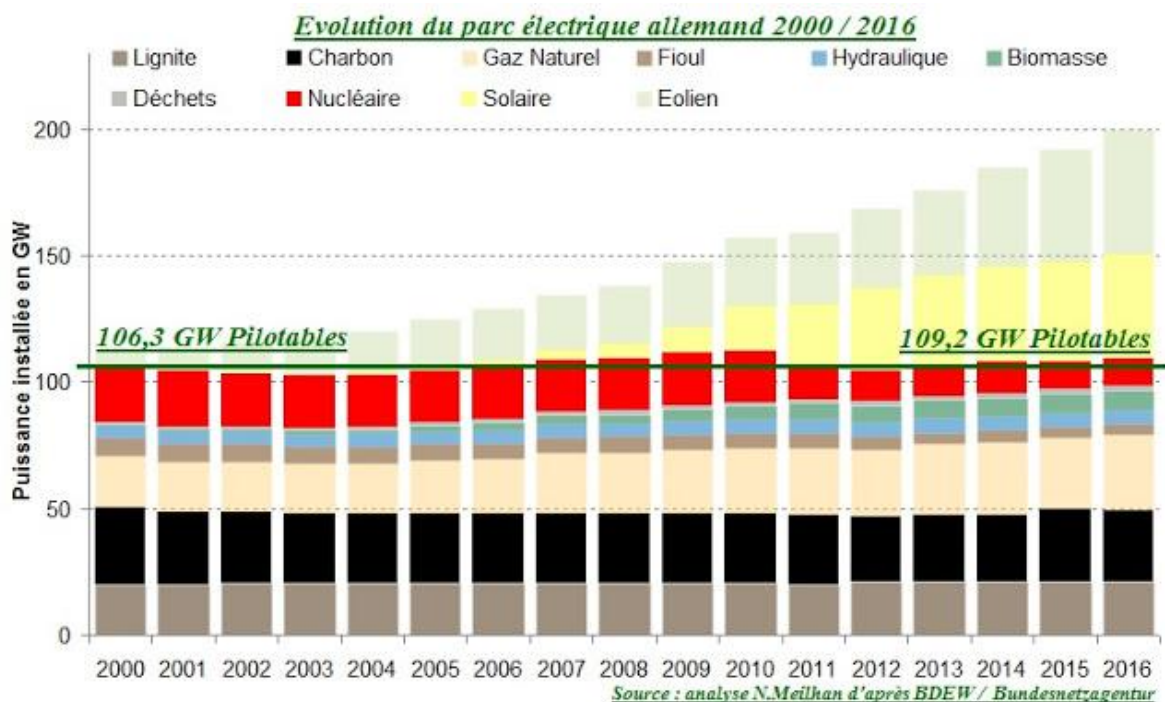
Toutefois, un léger hiatus s'est glissé en 2011 en raison d'un changement de jeu de données dans les sources du site [Energy Charts](http://www.energy-charts.de) : BMWi jusqu'en 2010, Bundesnetzagentur ensuite.

L'incohérence qui résulte de ce changement de source, par comparaison avec les moyens effectivement fermés et ajoutés annuellement sur ce même site, n'a pas échappée à la perspicacité de Nicolas Meilhan, membre des « Econoclastes ».

Après avoir eu confirmation de ce hiatus auprès du responsable du site, N.Meilhan en a reconstitué l'évolution, par comparaison des différents jeux de données utilisées, notamment ceux de [BDEW](http://www.bdew.de) et de [Bundesnetzagentur](http://www.bundesnetzagentur.de) en regard des [modifications annuelles](#) de puissance installée de Energy Charts.

Et rétabli, à source constante, une évolution plus précise et plus complète des puissances installées qu'il publie [dans une mise au point](#) sur le site des « Econoclastes ».

Le graphique ci-dessous récapitule cette évolution, nous y avons reporté, en vert, la même ligne horizontale séparant les moyens pilotables de la capacité intermittente (éolien/solaire), au dessus du trait.



Le paradoxe de l'intermittence

Ce graphique, qui remonte cette fois jusqu'à 2000, fait apparaître un paradoxe.

On y constate, en effet, que non seulement la capacité installée des énergies pilotables n'a aucunement été réduite par le développement des énergies intermittentes, mais que **la tendance à**

la baisse, amorcée dès les premières années 2000, semble s'inverser avec le développement exponentiel des énergies intermittentes.

Exception faite, bien sûr, de la chute brutale en 2011, décidée dans l'urgence de l'après Fukushima. Cette « sortie du nucléaire » allemande ne représente d'ailleurs qu'une réduction de 11,6 GW depuis 2000, c'est à dire même pas l'équivalent des réacteurs français arrêtés en même temps l'hiver dernier [pour contrôle de l'ASN](#).

Cette analyse de l'évolution du parc électrique allemand met en évidence le fait que les fermetures de ces réacteurs n'ont pas plus de lien avec le développement éolien que celui du solaire, puisque l'équivalent de leur puissance a été plus que compensée par + 9,44 GW de gaz, + 6,7 GW de biomasse et + 1,4 GW d'incinération de déchets.

Et ce, malgré une réduction, dans le même temps, de 3 GW de fioul.

Et ses deux conséquences majeures

- Ce surdimensionnement du parc électrique allemand, qui correspond pratiquement au doublement de sa puissance par des moyens intermittents, entraîne des surproductions considérables chaque fois que le vent souffle et que le soleil brille, et entraîne chaque année l'obligation d'exporter pratiquement l'équivalent de la moitié de la production éolien / solaire, soit 44% en 2016 avec 50,44 TWh, plaçant l'Allemagne au 2° rang mondial des exportateurs d'électricité.
- La seconde conséquence est le fonctionnement chaotique et régimes partiels que ce surdimensionnement du parc électrique allemand impose aux centrales pilotables, avec des conséquences négatives sur les émissions polluantes ainsi que sur la sécurité.

Ces conséquences font l'objet de la seconde partie de cet article :

+++++

Le Mont Champot

<http://lemontchampot.blogspot.fr/2017/10/la-mort-par-le-charbon.html>

Eoliennes et climat: vers la fin d'un modèle ?

Jean Pierre Riou

Partie 2

La mort par le charbon : Moins médiatique mais plus sûre.

(Suite de la Partie 1

Energiewende : la fin des ambitions)

Le surdimensionnement du parc électrique allemand a été mis en évidence dans une première partie de cet article « **Retour aux sources de l'Energiewende** ».

Certains veulent y voir une complémentarité intermittent / pilotable.

Le présent article tend à conclure à un véritable parasitage des centrales pilotables par des moyens subventionnés qui ne peuvent se passer d'elles et dont les conséquences sont aussi négatives sur la santé que sur la sécurité.

Le parc nucléaire français en fait les frais, par un [suivi de charge qui le fragilise et augmente la quantité de ses effluents radioactifs](#).

Les allemands s'y sont risqués avec 2 réacteurs, celui de [Brokdorf n'y a pas résisté](#).

Il en va d'ailleurs de même pour les circuits de vapeur des centrales thermiques conventionnelles soumises aux mêmes contraintes. Et outre la disparition de leur rentabilité, les régimes chaotiques qui leurs sont imposés entraînent également l'augmentation de leurs facteurs de pollution, ainsi que nous l'avions évoqué dans : <http://www.economiamatin.fr/news-quand-les-eoliennes-augmentent-les-emissions-de-co2>

Un élément a pourtant échappé à cette analyse : **la consommation des centrales à charbon même à l'arrêt**.

En effets, celles ci sont fréquemment en pré chauffe, [régime le plus polluant](#), sans produire d'électricité pour autant, et sans, d'ailleurs, que cette pollution extrême soit prise en compte par les analyse qui se contentent d'en mesurer la production électrique.

Une idée de ce problème peut être évoquée par les données RTE qui indique la [production détaillée par centrale](#), pour chaque heure de l'année.

Celles-ci indiquant des périodes plus ou moins longues de « production négative » d'une grosse vingtaine de MW avant chaque entrée en production positive.

Ces productions négatives, dont la plus grosse part provient de la consommation des pompes de refroidissement (une vingtaine de MW), peuvent s'étaler sur plusieurs jours, comme du 20/03 au 24/03/2016 dans la centrale à charbon de Cordemais.

Le graphique ci-dessous indique les productions des 15/16 octobre 2016, avec, de gauche à droite, les centrales à charbon de Cordemais 1 – 2 E. Huchet, Havre 4, et Provence. Il montre une consommation correspondant aux pompes de refroidissement en pleine activité pour Cordemais et des variations de plus de 150 MW en quelques heures pour les 3 autres.

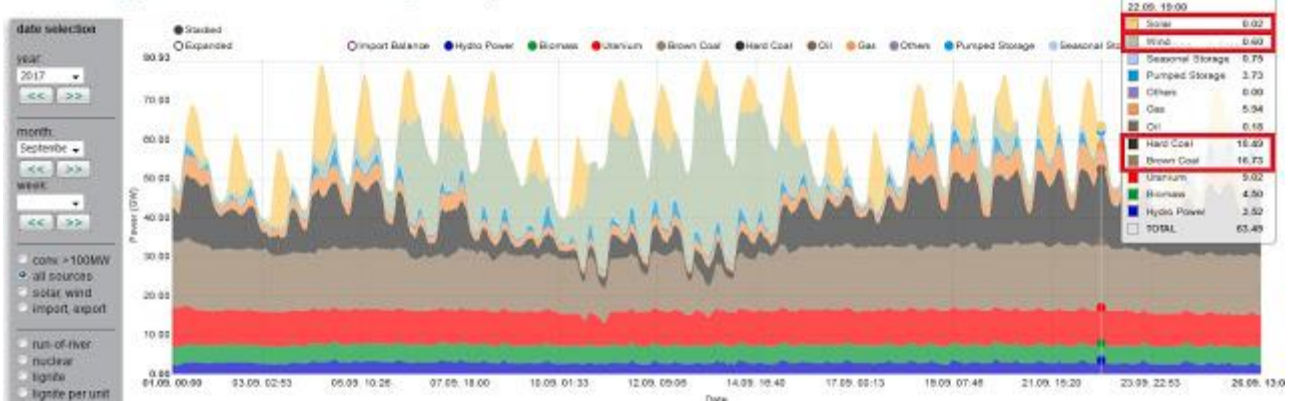
	U	V	W	X	Y
2548	-39	-7,5	581	461	544
2549	-38	-6	582	488,5	561,5
2550	-44	-6	450	448,5	440
2551	-49	-3	420	344,5	418,5
2552	-52	-5,5	425	400,5	424
2553	-50,5	-7	454,5	442,5	457
2554	-56,5	-9	579	492	553
2555	-47	-13	585,5	502,5	559
2556	-44,5	-13	582	513,5	569,5
2557	-53	-13	584	472,5	556
2558	-46	-13	583,5	459	549,5
2559	-34,5	-14	518,5	448,5	499,5
2560	-28,5	-13	431	363	409,5
2561	-18,5	-13	544	347	522,5
2562	-21	-13	526,5	350,5	560,5
2563	-28	-13	449	464	574
2564	-45	-13	545	494,5	563
2565	-51	-13	582,5	482	559
2566	-43,5	-13	551,5	461,5	540
2567	-42	-13	542	498,5	556,5
2568	-45,5	-13	538	495	556
2569	-52	-13	551,5	509	570,5
2570	-48	-13	537	494	563,5
2571	-46	-13	543,5	503,5	514
2572	-36	-13	533	491	73
2573	-25,5	-13	523,5	484,5	-19,5

Il est aisé de comprendre que plus la puissance intermittente raccordée au réseau sera importante et moins les centrales pilotables pourront fonctionner à leur régime optimum, qui est le moins polluant. Aucune, pour autant, ne pouvant être supprimée.

L'Allemagne en flagrant délit

Chaque période anticyclonique, (donc sans vent), s'accompagne d'un recours massif au charbon en Allemagne, comme c'était le cas fin septembre, où le parc éolien avait pratiquement cessé toute production, ainsi que le solaire, comme chaque soir :

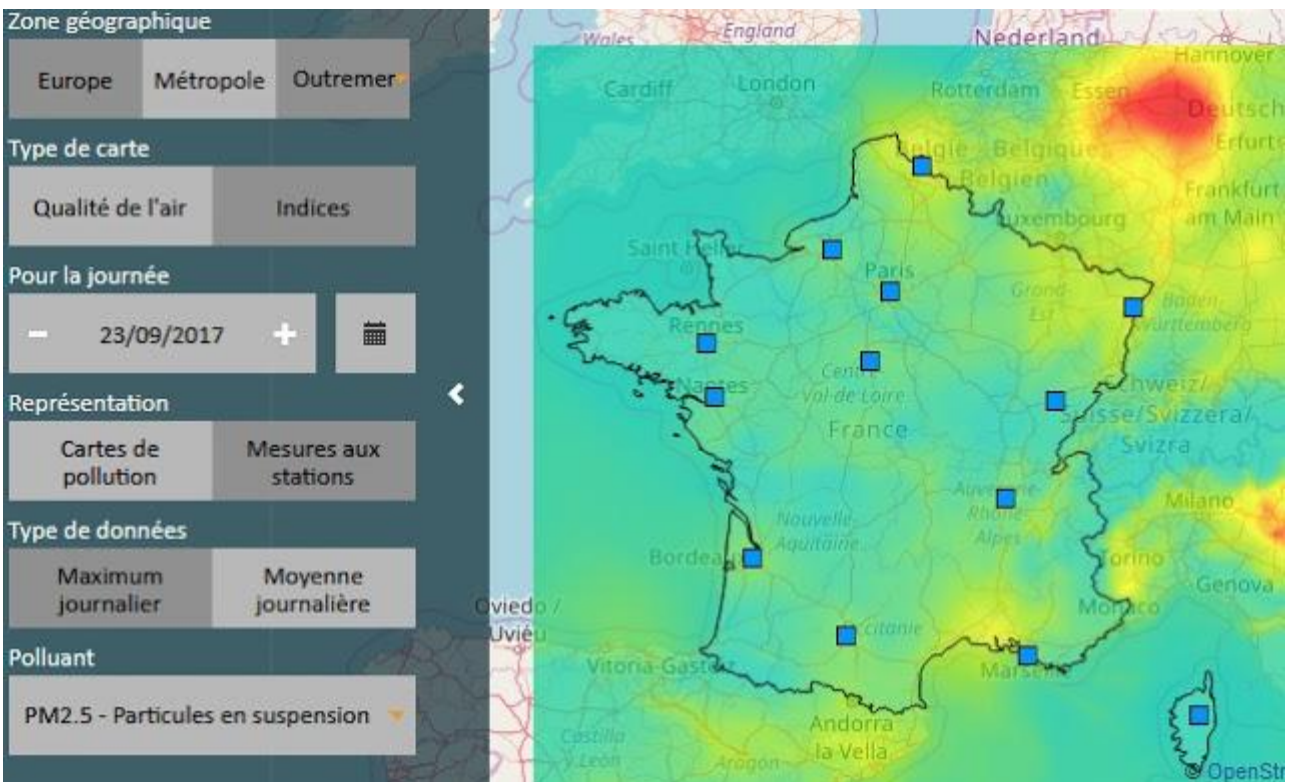
Electricity production in Germany in September 2017



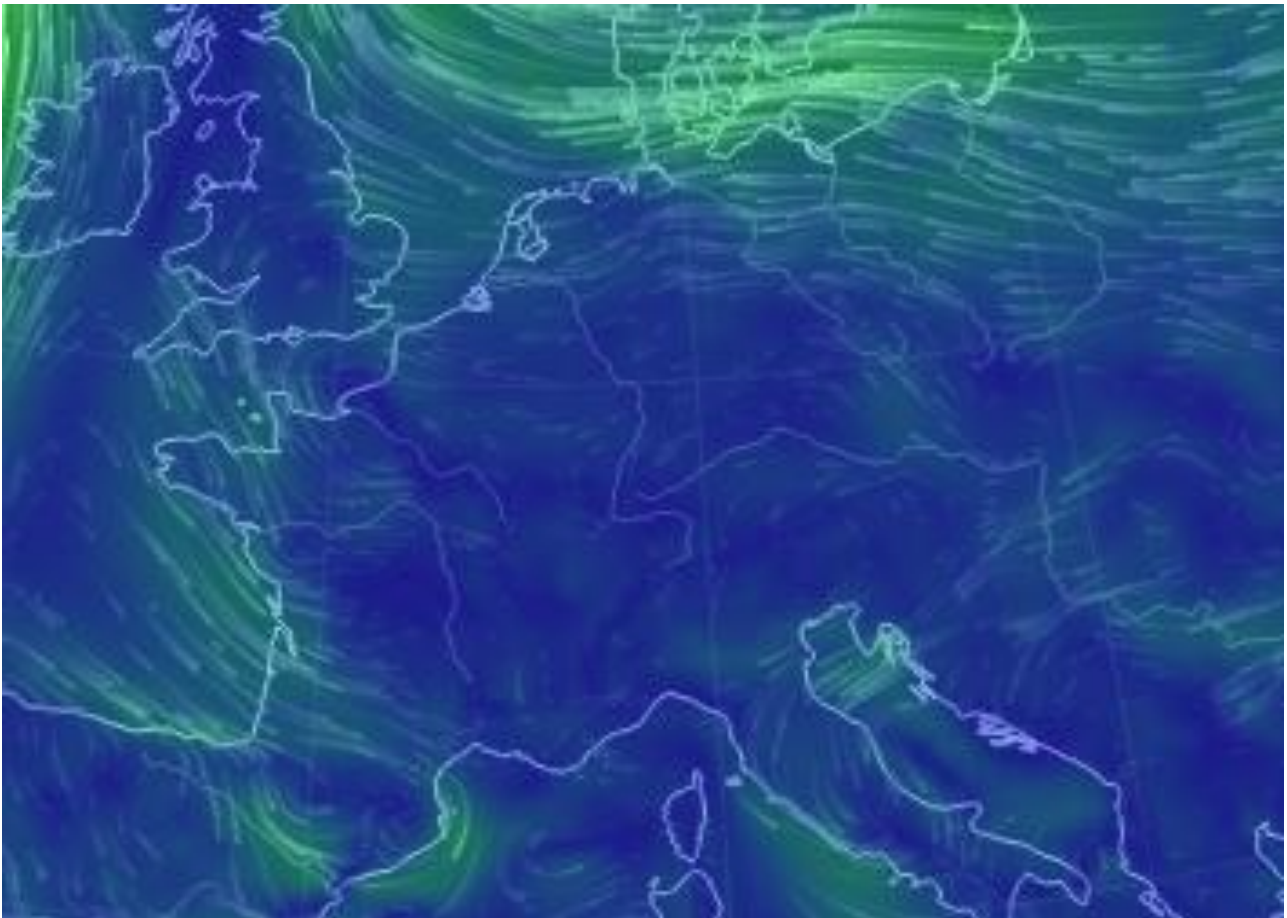
(Source Energy Charts)

On note d'ailleurs sur ce graphique la variation considérable du taux de charge de la filière charbon, en brun foncé, avec l'augmentation de pollution qu'elle implique.

Sans surprise, sa pollution extrême a laissé quelques traces dans l'atmosphère, ainsi que l'indiquait le site PREV'AIR, dès le lendemain de cette performance charbon/lignite.



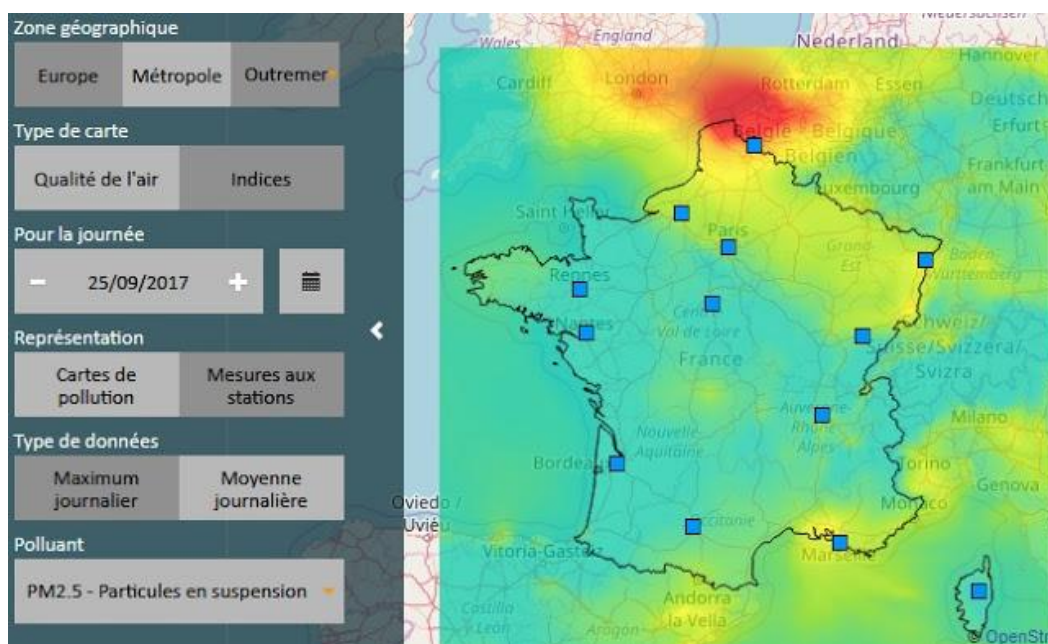
Cet anticyclone étant, comme c'est généralement le cas, accompagné d'un mouvement des masses d'air d'est en ouest, ainsi que les 3 jours qui suivirent :



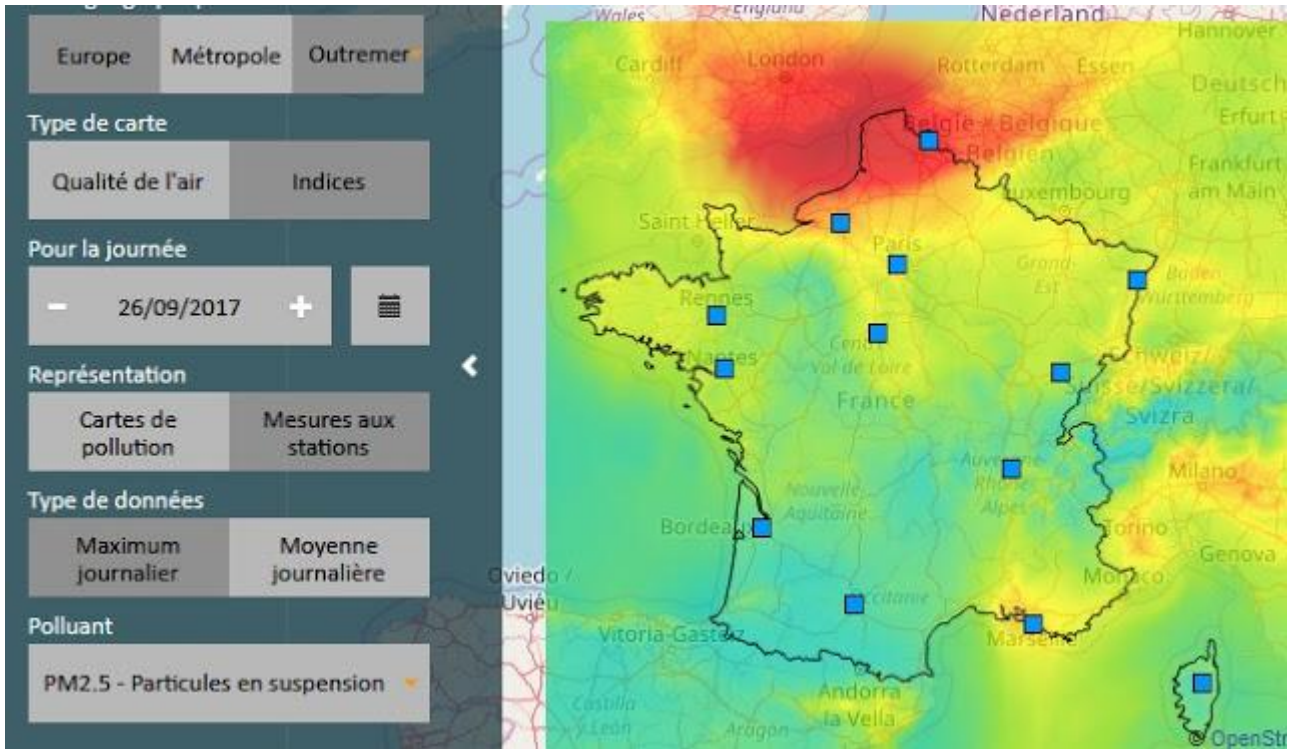
(Encore mieux visible en cliquant sur l'animation : [GFS / NCEP / US National Weather Service](#))

Le trajet de ce nuage de pollution n'était guère difficile à prévoir ...

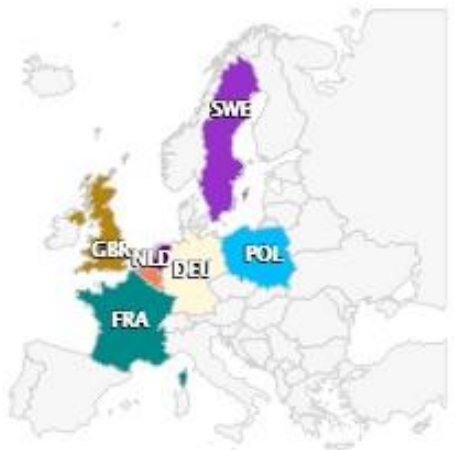
Ci dessous le 25/09



Puis le 26/09



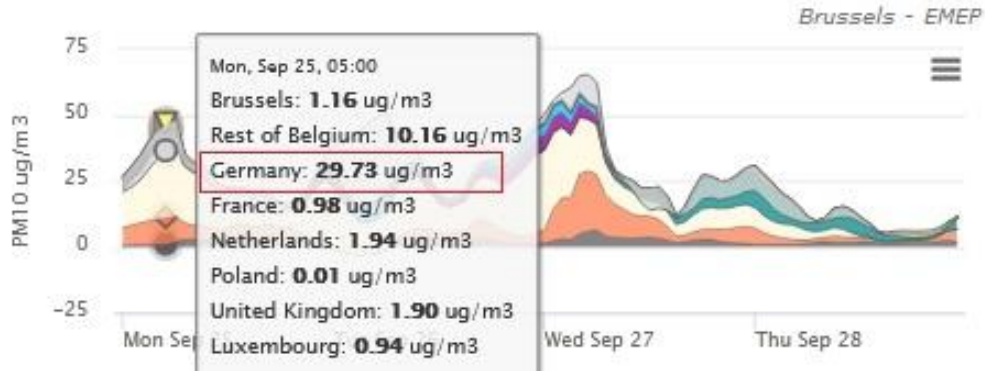
Receptor area: Brussels - Sep 25 2017



8 Largest Country-Contributors

- Brussels
 - Rest of Belgium
 - Germany
 - France
 - Netherlands
 - Poland
 - United Kingdom
- ▲ 1/2 ▼

Highcharts.com © Natural Earth



Copernicus

Depuis fin 2016, le [programme européen Copernicus](#) permet une surveillance transfrontalière des émissions polluantes.

Et cette fois, les défenseurs de la politique allemande de production d'électricité auront du mal à nier que c'est sa pollution qui traverse les frontières pour y provoquer [des milliers de morts chaque année](#).

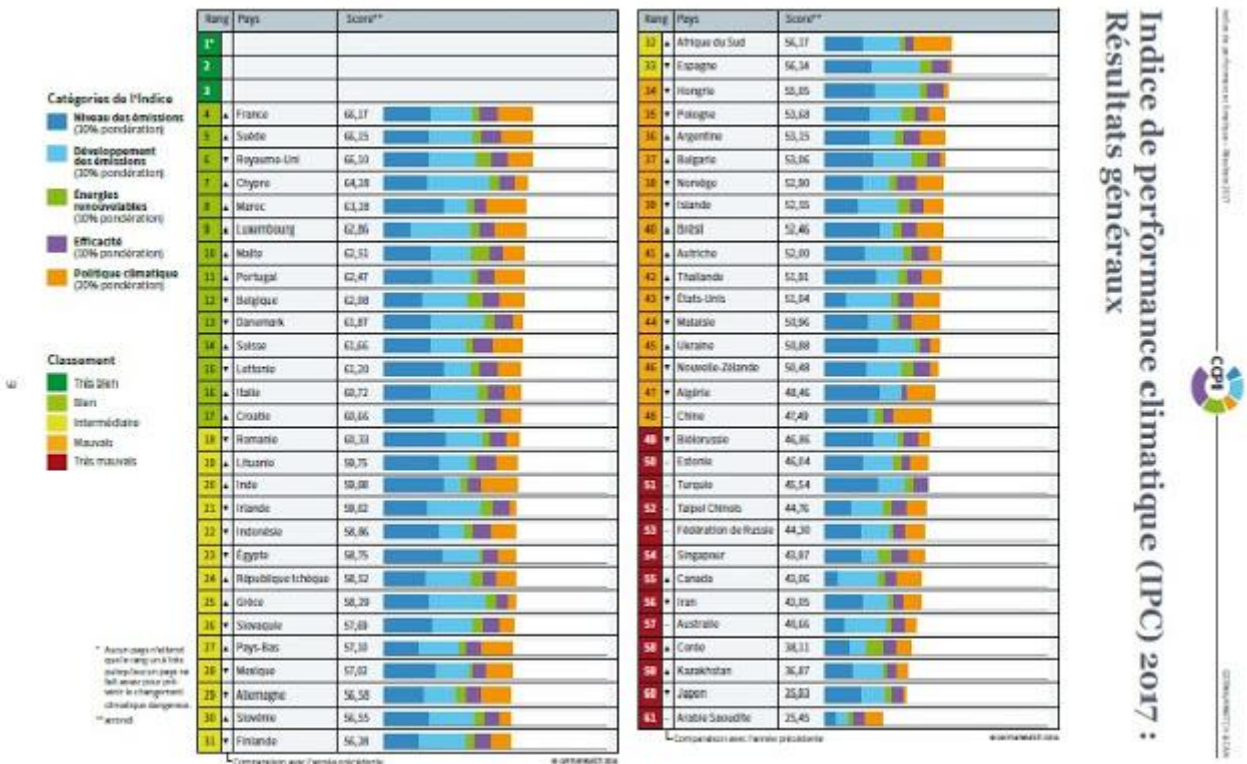
En effet, la responsabilité de ce nuage allemand dans la pollution Bruxelloise a été confirmée par les [prévisions de Copernicus](#) (Country Attribution).

Cette analyse par Copernicus est accablante et impute les 2/3 de la pollution bruxelloise à l'Allemagne ce 25 septembre.

Un [récent rapport](#) chiffrait à 2490 par an le nombre de décès imputés au [charbon allemand hors de ses frontières](#), dont 490 en France.

Les détracteurs du mix électrique français actuel ne semblent pas avoir compris que ce n'est pas en le parasitant avec des énergies intermittentes qu'on en améliorera la sécurité, encore moins les performances climatiques.

Lesquelles performances climatiques françaises se sont d'ailleurs vu attribuer le meilleur indice mondial d'efficacité.



(Source [Germanwatch / Climate Action Network](#))

En matière de climat, comment peut on encore parler de retard sur l'Allemagne du développement éolien ?

Publié par [Le Mont Champot](#) à 13:43

===REGIONS=====

<http://www.lanouvellerepublique.fr/Indre/Actualite/Environnement/n/Contenus/Articles/2017/10/02/Coup-de-vent-sur-le-projet-eolien-3245249>

Coup de vent sur le projet éolien

02/10/2017 05:43



[suivante](#) [précédente](#)

Les opposants affirment leurs points de vue.

Le projet de création du parc éolien de Montchevrier a été refusé par le préfet. Ses promoteurs restent confiants pour la suite de l'opération.

Le collectif de la Marche du vent libre est très remonté contre la création d'un parc éolien sur la commune de Montchevrier. Ses adhérents accueillent donc avec une joie non dissimulée le refus par le préfet de l'Indre d'autoriser l'exploitation de cette SAS.

« Ce sont, avec l'enquête publique, deux belles batailles gagnées, constate Rodolphe Frappart, le porte-parole de l'association. L'arrêté reprend une partie de nos arguments, concernant notamment le caractère préservé du lieu, le tourisme affecté dans ces endroits sensibles qui perdraient tout caractère, le projet situé sur un point haut du département qui rendrait les éoliennes visibles sur de très grandes distances. »

Importantes retombées financières

Le collectif ajoute : « Il est évident par ailleurs que le promoteur a sous-estimé des impacts, entre autres sur l'avifaune. Quelle confiance accorder à une étude d'impact qui prétend que

les grues ne s'arrêtent pas et volent très au-dessus du projet éolien, alors que nous filmons à de nombreuses reprises tout le contraire, juste au-dessus du mât de mesure. »

Cette décision préfectorale constitue un fait marquant dans un dossier officialisé en janvier 2013. Le conseil municipal de Montchevrier avait autorisé le maire de l'époque, Jean-Marc Hémerly, à signer avec la société EDF-Energies Nouvelles France tous les documents nécessaires à l'installation de cinq pylônes de 150 m sur des terrains privés.

Depuis, quatre adhérents de l'association ont déposé une plainte contre quatre membres du conseil, dont le maire actuel, Simone Mongis-Carrion, pour « prise illégale d'intérêts par un élu public dans une affaire dont il assure l'administration ou la surveillance ».

Ces écueils qui altèrent le cheminement d'un dossier forcément sujet à polémique n'inquiètent pas Pascal Courtaud, président de la Communauté de communes de la Marche berrichonne, qui porte deux autres opérations, à Orsennes et Lourdoueix-Saint-Michel, pour un total de seize pylônes : « Il s'agit d'une simple péripétie qui fait suite à un refus de permis de construire. Il y aura, évidemment, un recours devant le tribunal administratif. A Orsennes, le refus préfectoral a été cassé et le dossier est maintenant devant la cour d'appel. Le contexte est le même à Montchevrier et je ne vois pas comment le tribunal administratif pourrait se dédire. »

L'élu insiste sur l'intérêt de ces initiatives, aux retombées économiques importantes dans une période de baisse des dotations. Grâce à ces trois parcs éoliens, la CDC de la Marche berrichonne bénéficierait chaque année à elle seule de 180.000 € de recettes supplémentaires.

« Nous pourrions doubler nos recettes fiscales qui s'élèvent actuellement à 300.000 € et financer plusieurs projets » souligne Pascal Courtaud avant d'aborder le chapitre paysager qui fait lui aussi débat : « Les éoliennes en place depuis cinq ans à Boussac n'ont pas fait chuter la valeur de l'immobilier. L'essentiel est de ne pas faire n'importe quoi et j'estime que ces pylônes s'intègrent mieux à notre environnement vallonné et boisé qu'aux grandes plaines. Nous avons obtenu le label Territoire à énergie positive et il faut en tirer profit. »

Le collectif La Marche du vent libre pense, bien sûr, tout autrement et avertit : « Cette bataille gagnée ne signifie pas que nous nous reposons sur nos lauriers. Au contraire, le vrai combat commence. »

Jean-Michel Bonnin

+++++

CENTRE-VAL-DE-LOIRE

36 INDRE

la Nouvelle
République.fr

<http://www.lanouvellerepublique.fr/Indre/Actualite/Environnement/n/Contenus/Articles/2017/10/02/Enjeu-majeur-3245133>

Enjeu majeur

02/10/2017 05:27

Billet

Le projet de parc éolien de Montchevrier, officialisé il y a quatre ans, vient de connaître un nouveau rebondissement : le refus, par le préfet de l'Indre, d'en autoriser l'exploitation. Ceux qui s'étaient soulevés contre le dossier sont évidemment ravis (*lire ci-contre*). A quelques kilomètres de là, à Saint-Michel-en-Brenne, les opposants au projet de ferme piscicole font grise mine : l'étang du Couvent sera bien exploité par une société privée et non pas

préempté par le Département (page 3). Quant aux agriculteurs, ils se battent pour le maintien du glyphosate (page 5), tandis que d'autres appellent de leurs vœux son interdiction. Dans ce Berry dont la nature est le principal atout, la lutte pour la préservation de l'environnement se pose plus que jamais comme un enjeu majeur.

Albane Ratsivalaka

+++++

CENTRE-VAL-DE-LOIRE 36 INDRE 36140 Montchevrier

la Nouvelle
République.fr

<http://www.lanouvellerepublique.fr/Indre/Actualite/Environnement/n/Contenus/Articles/2017/10/02/Nouvelle-plainte-contre-un-elu-3244931>

Nouvelle plainte contre un élu

02/10/2017 05:35

Le Collectif Cluis-Maillet, qui se bat contre l'installation de cinq éoliennes de 210 m sur le territoire de ces deux communes, a déposé une plainte contre un élu pour « *potentielle prise illégale d'intérêt* ». Il s'agit de la quatrième initiative du genre dans le sud de l'Indre, en un an et demi.

En mars 2016, le collectif La Marche du vent libre reprochait au nouveau maire et à quatre conseillers de la commune de **Montchevrier** d'avoir entériné l'installation de mâts sur leurs propriétés ou sur des terres appartenant à des proches.

Deux mois plus tard, l'association Vivre en Boischaut mettait en cause trois élus de **Montevicq**. Bien qu'ils n'aient pas voté l'installation de cinq éoliennes sur une zone qui les concernait, ils avaient participé aux débats qui précédaient cette décision.

En mars dernier, l'association Défense de l'environnement du Boischaut-sud pointait du doigt le maire de **Fougerolles**, Marie-Jeanne Lafarcinade. L'élue s'était impliquée dans toutes les délibérations de la Communauté de communes Val de Bouzanne, dont elle est vice-présidente, sur le projet du parc éolien du Jasmin qui préconise l'installation de trois antennes sur les terres qu'elle exploite avec son fils.

Cette fois, cinq membres du collectif **Cluis-Maillet** poursuivent le maire de cette dernière commune, dans le cadre du projet Eoliennes d'iris. Jean-François Delaveaud aurait « *participé à l'élaboration d'une zone le concernant, lui et sa famille.* »

Le premier magistrat, qui affirme ne pas avoir été informé de la démarche, préfère mettre en avant les 70.000 € promis chaque année à ce village de 268 habitants où, « *comme partout, le budget est à la ramasse, ce qui oblige à serrer le kiki sans pouvoir payer un employé communal* ».

Daniel Albin, précise pour sa part au nom du collectif : « *Les vérifications se poursuivent et il n'est pas exclu que d'autres personnes soient mises en cause dans ce dossier.* »

+++++

NOUVELLE-AQUITAINE 86 VIENNE 86500 Montmorillon

la Nouvelle
République.fr

<http://www.lanouvellerepublique.fr/Vienne/Actualite/Environnement/n/Contenus/Articles/2017/10/02/La-communaute-de-communes-pose-ses-bornes-pour-l-eolien-3245016>

<http://www.centre-presse.fr/article-556043-la-communaute-de-communes-pose-ses-bornes-pour-l-eolien.html>

La communauté de communes pose ses bornes pour l'éolien

02/10/2017 05:38



Les éoliennes d'Adriers. Les nombreux projets en cours divisent la population mais aussi les élus. - (Photo archives NR-CP)

La communauté de communes Vienne et Gartempe vient de se doter de critères, face à la multiplication des projets de parcs éoliens qui divisent ses élus.

Les éoliennes sont-elles une chance pour les finances des communes ou une catastrophe pour le paysage du Montmorillonnais ? Les deux points de vue s'affrontent régulièrement au sein de la communauté de communes Vienne et Gartempe (CCVG), appelée à donner son avis sur les projets qui émergent dans de nombreux villages.

Se protéger des développeurs les plus voraces

Jeudi soir, les élus ont validé des critères qui donnent à la com com une ligne de conduite constante, « **et une attitude claire pour nous protéger de développeurs de plus en plus voraces** » a souligné la présidente de la commission environnement, Gisèle Jean.

Ces avis de la communauté de communes entrent dans le dossier à partir duquel la préfecture délivre ou non le permis de construire.

La CCVG refusera donc systématiquement un projet qui n'a pas reçu d'avis favorable du conseil municipal concerné. Un avis favorable sera en revanche automatique si le conseil municipal est lui-même favorable, ainsi que la majorité des communes voisines. Pour obtenir un feu vert, le projet doit également se situer dans une des anciennes zones de développement éolien (ZDE). Cette carte établie il y a plusieurs années n'a plus de valeur juridique mais garde sa pertinence en termes d'habitat, de zones touristiques, de patrimoine naturel et bâti.

Les élus examineront toujours au cas par cas les projets présentés en dehors de ces ZDE, les demandes d'extensions de parc et les cas où les communes concernées ne sont pas majoritairement favorables aux éoliennes. Ils n'ont donc pas tout à fait fini d'en débattre.

Sébastien Kerouanton

UN VENT DE REPUBLIQUE CONTRE L'EOLIEN INDUSTRIEL A PAMPELONNE

Lorsque le procès verbal du conseil municipal de juillet fut affiché le 3 août en mairie, nombre de Pampelonnais tombèrent des nues : un projet de parc éolien industriel est en préparation dans la commune !

La population est mise devant le vote d'un conseil municipal à qui la chose avait été présentée succinctement. L'affaire fut présentée comme une mesure scientifique, innocente (sic!), de la force du vent. Un mât portant les appareils doit être dressé à une hauteur conforme aux mesures. Pour cela un permis de construire est nécessaire. Les conseillers municipaux, par leur vote favorable, autorisent au permis de construire tout propriétaire souhaitant accueillir le mât.

Des conseillers municipaux, contactés par la suite, disent qu'ils étaient convaincus que mesurer le vent, ici, à Pampelonne, n'impliquait pas l'obligation d'implanter un parc industriel, si l'entreprise le souhaitait. Ce que confirme le maire dans un article de LA DEPECHE lisible en cliquant sur ce lien : <http://www.ladepeche.fr/article/2017/10/01/2656399-vents-contraires-pour-les-eoliennes-de-pampelonne.html>

Personne ne peut en vouloir aux conseillers ! Ceux-ci sont des habitant-e-s élu-e-s par leurs concitoyens. Tous ont la même connaissance de la loi et ont les mêmes carences. Qui savait à ce moment là que permettre la pose d'un mât valait promesse de bail ?

Qui savait qu'une promesse de bail est IRREVOCABLE ? Le propriétaire du terrain où sera implanté le mât promet ainsi, sans peut-être le savoir, que si les mesures sont favorables, alors des éoliennes peuvent être implantées. Comment pourraient-elles défavorables quand on lit les cartes du schéma régional ? En donnant son accord pour les mesures, le conseil municipal ignorait que celles-ci favorables, (encore une fois : elles ne peuvent qu'être favorables !) il n'aurait plus son mot à dire sur l'implantation d'un parc éolien industriel puisque la commune, selon le Schéma Régional Eolien est dans une Zone de Développement Eolien .

Une association, VENT de REPUBLIQUE s'est constituée dans la foulée pour demander au Conseil Municipal d'annuler la délibération. Le Maire, contacté par l'association refuse de participer à un débat public qui permettra aux Pampelonnais d'être informés de tous les avis, favorables ou non, au parc industriel éolien.

Vent de république a donc demandé, par recommandé, un recours gracieux d'annulation de la délibération évoquant certains vices de procédure.

Ne serait-ce pas la solution la plus sage que d'annuler la délibération et de procéder à des réunions publiques d'information pour permettre aux Pampelonnais de décider de l'implantation ou non, de ce parc industriel éolien ? Tout républicain sait que l'unité d'une population ne peut se faire que si le choix qui est fait majoritairement est éclairé d'informations non faussées.

Le Schéma Régional Eolien, présenté par la région Occitanie-Pyrénées-Méditerranée, dans le cadre du « Grenelle de l'Environnement », ne s'y était d'ailleurs pas trompé en incluant L'ACCEPTATION LOCALE dans les six éléments structurant (et le mot est bien choisi) le développement industriel éolien. Il ne fallait surtout pas écarter la population de la décision d'implantation comme ce fut le cas à Pampelonne.

Il est désormais de la responsabilité du Conseil Municipal de revenir sur la délibération afin d'apaiser la tension que leur décision (trop rapide ?) a déposé dans le village.

jeanczab@gmail.com

+++++

OCCITA NIE

11 AUDE

11300 Bourière & Tourelles



<http://www.occitanie-tribune.com/articles/4137/aude-eoliennes-non-a-un-projet-anti-democratique-manifestation-a-carcassonne-le-7-10/>



07-10-17 : AUDE - EOLIENNES - Non à un projet anti démocratique - MANIFESTATION A CARCASSONNE LE 7/10
Bourière-Tourelles le 30/09/2017

image: http://www.occitanie-tribune.com/rep/rep_article/x2017-10-01_194324_Capture-de-cran-2017-10-01-a-19.44.00.png.pagespeed.ic.pc4mSnGqKh.webp

07-10-17 : AUDE - EOLIENNES - Non à un projet anti démocratique - MANIFESTATION A CARCASSONNE LE 7/10

Bourière-Tourelles le 30/09/2017

MANIFESTATION A CARCASSONNE LE 7/10 - SOUTIEN AUX HABITANTS DE BOURIEGE (11)

Non à un projet anti démocratique

« Toute lutte qui réussit crée un nouveau possible, toute résistance crée de nouvelles possibilités d'émancipation et de vie, créant donc une jurisprudence au sens où cela devient faisable »

Citation de Miguel Benassayag et Angélique Del Rey dans De l'engagement dans une époque obscure - Le passager clandestin, 2011.

Nous appelons à une manifestation pacifique le samedi 7 octobre à partir de 10h30 sur la place Carnot à Carcassonne.

Nous tenons à vous informer sur ce qui se passe quant à l'invasion d'éoliennes industrielles dans l'Aude et comment notre département est en train d'être "vendu" aux marchands de vent (les biens nommés !).

A cette occasion nous distribuerons des tracts pour expliquer la situation.

Nous vous parlerons de ce qui se passe sur la RD 52 entre Bourrière et Saint-Sernin et comment des citoyens "résistent" depuis plus de 100 jours.

Nous vous raconterons l'histoire des ponts du Rec et du Gourga.

Nous vous demanderons de soutenir la demande d'une loi "anti bâillon".

L'Aude est belle et généreuse, elle mérite d'être défendue.

Nous comptons sur la présence de tous. Nous avons besoin de chacun.

Exprimer vos droits de citoyen(ne), pour que cette manifestation soit l'expression d'un nouveau possible en terre d'Aude et en Occitanie.

La loi N°76-629 du 10/07/1976 dit : « Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit. Les activités publiques ou privées d'aménagement, d'équipement et de production doivent se confronter aux mêmes exigences (...) »

le Collectif des Résistants des ponts du Rec et de Gourga

06 08 66 53 97 - colldesresistantsdupontdurec@gmail.com

VOIR LES VIDEOS : <https://youtu.be/nibOQVRVi6U>

En savoir plus sur <http://www.occitanie-tribune.com/articles/4137/aude-eoliennes-non-a-un-projet-anti-democratique-manifestation-a-car cassonne-le-7-10/#1TXgxdz3F9rlbyoE.99>

+++++
PAYS-DE-LA-LOIRE

49 MAINE-ET-LOIRE

19230 Tillières

ouest
france 

<https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/sevremoine-49450/l-enquete-publique-sur-le-parc-eolien-prolongee-5286909>

L'enquête publique sur le parc éolien, prolongée

Modifié le 02/10/2017 à 10:49 | Publié le 02/10/2017 à 10:49



- La prolongation de l'enquête publique a été signalée sur les panneaux près du futur site. | Ouest-France

À la demande du commissaire enquêteur, de nouvelles permanences sont proposées au public, en mairie déléguée de Tillières, cette fois-ci.

Un second projet de parc éolien est en cours d'autorisation dans la commune déléguée de Tillières. Il est mené par la société Energie Team. Il se situera au nord-est du centre bourg, proche de la Poterie et de la Grande Touche, sur la route qui va vers Gesté. Le projet prévoit l'installation de quatre aérogénérateurs d'une hauteur de 125 m et d'une puissance unitaire de 2,30 mégawatts. Un poste électrique de livraison sera également édifié. Une procédure d'autorisation unique valant autorisation d'exploitation et permis de construire a été engagée. Le 7 mars 2016, la commune déléguée de Tillières a donné un avis favorable.

Prolongation de l'enquête publique

Une enquête publique a été lancée mais les rencontres avec le commissaire-enquêteur se faisaient en mairie de Saint-Macaire-en-Mauges. Afin de recueillir plus d'expressions au plus près du terrain d'installation, l'enquête publique est prolongée jusqu'au mercredi 11 octobre avec des permanences à Tillières. Ce projet a également reçu un avis favorable de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL). Le parc va en effet contribuer à atteindre les objectifs nationaux de production d'électricité à base d'énergies renouvelables. Il va aussi être créateur d'emplois pendant sa phase de construction. En phase d'exploitation, le site produira des recettes pour les collectivités locales (Région, Département, Mauges Communauté et Sèvremoine) et pour les « **agriculteurs avec la location de leurs terrains** », souligne Jean-Louis Martin, adjoint à l'urbanisme pour Sèvremoine qui soumettait au vote l'autorisation du projet lors du conseil du 28 septembre.

Limites des nuisances

L'adjoint est revenu sur les analyses de la DREAL : « **Il y a des enjeux forts sur l'avifaune notamment en phase de travaux. Ceux-ci seront effectués aux périodes où il y a le moins de gênes sur l'avifaune. Pendant l'exploitation, le bridage des éoliennes est envisagé à certaines périodes notamment celles des migrations des oiseaux. Des plantations seront refaites pour recréer les zones de vies.** » La question du bruit a également été évoquée : « **Il y a bien entendu, quelques nuisances sonores, une prévision d'étude acoustique est prise dans ce projet et en cas de dépassement des normes, le bridage des éoliennes sera mis en œuvre** ».

Mardi 3 octobre, de 9 h à 12 h et **mercredi 13 octobre**, de 9 h à 12 h, rencontre avec le commissaire enquêteur, en mairie déléguée de Tillières où un dossier et un registre annexe seront tenus à la disposition du public jusqu'au mercredi 11 octobre 2017 inclus.

===ETRANGER=====